



## Enjeux sur le plan de la Santé et du Bien-Être

Un rapport du Conseil canadien de la santé est un des nombreux rapports qui soulignent les énormes inégalités en matière de santé et d'économie entre la communauté des PNMI et la population canadienne. En voici quelques unes :

- Ils sont entre 3 et 5 fois plus souvent touchés par le diabète.
- Leur espérance de vie est plus basse et ils vivent de 5 à 7 ans de moins que la population non autochtone.
- Ils sont plus susceptibles de mourir durant la première année de leur vie.
- Le risque de contracter une maladie du cœur, une maladie chronique ou une maladie infectieuse est 1,5 fois plus élevé.
- L'arthrite est la maladie chronique la plus prévalente chez les adultes métis.
- Les taux de tuberculose sont de 8 à 10 fois et jusqu'à 31 fois plus élevés que la moyenne nationale.

- Une personne sur quatre vit dans la pauvreté, ce qui est deux fois plus élevé que la moyenne nationale.
- Ils sont plus susceptibles d'avoir faim, d'être atteints de malnutrition et d'obésité, de vivre dans un logement surpeuplé et insalubre. Le revenu moyen est de 22 211 \$ par an.
- Le taux de suicide chez les Premières nations et les Métis est cinq à six fois plus élevé que la moyenne nationale et onze fois plus élevé que la moyenne nationale chez les Inuits.
- Le taux d'incapacité chez les enfants des Premières nations est presque deux fois plus élevé que chez les enfants canadiens.
- Un enfant sur quatre est pris en main par la société d'aide à l'enfance.
- Trente-trois pour cent des membres des Premières nations présentent de la tristesse et/ou de la dépression pendant des périodes prolongées.

L'indice du développement humain des Nations Unies mesure la qualité de vie, l'espérance de vie et l'accès aux services de base comme le logement, l'éducation et le revenu. Le Canada se classe continuellement au haut de la liste, tandis que les conditions des PNMI égalent celles des pays du tiers monde. Les PNMI maintiennent que l'accès aux services est un droit inhérent pour tous les Canadiens, les droits des autochtones et les droits issus des traités reflétant une relation constitutionnelle avec la Couronne. Les services de santé doivent être exhaustifs, accessibles, portables et dispensés en



## Suivi

cas de besoin, peu importe la situation financière ou la résidence de la personne ou le coût du service. La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits et le programme des Services de santé non assurés (SSNA) contribuent à combler l'écart sur le plan de la santé des Autochtones. Des progrès ont été réalisés dans ce domaine, mais les enjeux perdurent.

Le Programme des SSNA est un programme national qui prend en charge les demandes de prestations des membres de plein droit des Premières nations et des Inuits. Il prend en charge les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires, les soins de la vue, les fournitures médicales et l'équipement médical, l'intervention en cas de crise à court terme, les consultations en santé mentale et le transport à des fins médicales selon le financement disponible.

Cependant, les coupures continues et les modifications apportées à l'admissibilité des membres pourraient entraver l'accès aux services. Les questions de compétence pourraient compliquer celui-ci encore davantage.

Les activités de prévention et d'intervention doivent prévoir des partenaires solitaires, des ressources communautaires améliorées, l'établissement de partenariats et le développement de la compétence culturelle.

Durant les procédures d'accueil et d'évaluation, les fournisseurs de services doivent prendre garde de tenir compte des différences et des préférences culturelles et d'intégrer celles-ci au plan de soins formulé.

Une tendance croissante dans les hôpitaux et les centres de santé communautaire consiste à avoir recours aux pratiques traditionnelles des aînés et des guérisseurs pour réduire la fracture culturelle. Cependant, l'accès limité à des services de santé appropriés à la culture perpétue les inégalités en matière de santé. Pour combler l'écart, les centres d'amitié, les conseils des Métis et les groupes des femmes autochtones dispensent des services additionnels de soutien au bien-être lorsque les budgets et les effectifs le permettent.

## Mythes et Faits

**Mythe** : Les peuples autochtones sont TOUS pareils.

**Faits** : Le terme autochtone est utilisé dans la constitution pour décrire trois groupes distincts : Premières nations (Indiens inscrits et non inscrits), Métis et Inuits. Chacun de ces groupes a une histoire, une culture, une langue, une perspective et des croyances spirituelles qui lui sont propres. Divers termes sont apparus, notamment indien, autochtone, Première nation et indigène. Les préférences varient, mais il importe de suivre les conseils des particuliers ou de la communauté selon le cas. Une tendance croissante consiste à faire référence à des nations particulières comme : Anishinabe, Métis, Haudenosaunee, Cri, Algonquin, etc.



**Mythe** : Les Autochtones reçoivent tout gratuitement.  
**Faits** : Les PNMI ont droit aux mêmes avantages que TOUS les Canadiens, notamment la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Sécurité de la vieillesse, l'Assurance santé de l'Ontario et l'assurance emploi. Lorsque les droits sont issus de traités et que l'admissibilité est fondée sur les droits, ils sont tout de même assujettis aux règlements et/ou au financement, notamment en matière de chasse, de pêche, de logement, d'éducation et de santé. Les accords de revendications territoriales incluent les terres des réserves et le paiement de rentes qui sont fonction des conditions des traités. Il importe de noter que les nouvelles dispositions législatives comme les projets de loi C 31 et C 3 continuent d'avoir des répercussions sur l'admissibilité et l'accès aux services fondés sur les droits.

**Mythe** : Les Autochtones reçoivent des logements et une éducation postsecondaire gratuitement.

**Faits** : En vertu de la Loi sur les Indiens, le gouvernement fédéral fournit un niveau de logement et une aide à l'éducation postsecondaire aux Premières nations et aux Inuits afin qu'ils puissent avoir le même niveau de vie que les autres

## Mythes et Faits Suivi

Canadiens. Cependant, le financement a été plafonné et n'a augmenté que de 2 à 3 % au cours des 25 dernières années. Il ne permet donc pas de répondre à la demande élevée et les listes d'attente compromettent l'éducation, les carrières et les objectifs de vie des élèves. Les élèves métis peuvent maintenant obtenir des subventions par l'entremise de la Métis Nation of Ontario. Les subventions en matière de logement et d'éducation sont fournies de la même manière aux Autochtones et aux Canadiens.

**Mythe** : Les Autochtones sont exonérés d'impôt.

**Faits** : L'exonération fiscale des personnes inscrites est énoncée aux articles 87 et 90 de la Loi sur les Indiens. Le revenu gagné par les Indiens inscrits travaillant dans les réserves est exonéré d'impôt. En général, les membres des Premières nations doivent payer l'impôt sur le revenu gagné hors réserve. Dans certaines provinces, les Indiens inscrits ne paient pas la taxe de vente provinciale, mais ce droit n'est pas toujours appliqué également. Les Indiens inscrits ne sont pas tenus de payer la TVH sur les marchandises livrées dans une réserve. Les membres des Premières nations qui vivent hors réserve paient généralement les mêmes taxes que le reste de la société canadienne. Bien que les membres vivant dans les réserves ne paient pas de taxes, des droits sont imposés pour les services essentiels comme la livraison de l'eau et le ramassage des déchets, par exemple. Les diplomates étrangers sont également exonérés d'impôt.

## Styles de Communication

**Messages non verbaux**

- Les PNMI utilisent des messages non verbaux jusqu'à ce qu'ils se sentent en sécurité. Une sensibilisation à la culture permet d'éviter d'interpréter faussement le comportement non verbal.
- Une poignée de main modérée est souvent considérée comme un signe de respect.

**Humeur**

- L'humeur est utilisée pour enseigner. Des taquineries légères visent à attirer l'attention sur le comportement qui doit être modifié et/ou à manifester de l'affection. L'humeur, les taquineries et la gaieté sont souvent utilisées par les personnes qui se connaissent bien, mais jamais aux dépens de quelqu'un d'autre. Les sourires ou les blagues peuvent être utilisés pour masquer une grande douleur ou des situations difficiles. Il importe d'écouter attentivement les propos humoristiques, car on considère le fait de demander trop d'explications directes sur des sujets délicats comme une agression.
- On considère couramment que le rire est excellent pour la santé et une façon de faire face.

**Communication indirecte et non-interférence**

- Il y a un engagement tacite à respecter le code de non interférence. Par exemple, une critique explicite, la divulgation de renseignements personnels sur une personne, etc. enfreignent ce code. Il importe de comprendre que ce code est prévalent dans les communautés des PNMI.

**Contes**

- L'auditeur détermine de son plein gré les enseignements qu'il tirera du conte; certains contes sont souvent racontés durant une saison particulière. Il incombe à l'auditeur de comprendre la morale du récit, alors que la société conventionnelle s'attend généralement à des messages directs.
- La transmission de messages par l'entremise de récits (enseignements traditionnels et histoires personnelles) est très courante et contraste parfois avec les attentes « droit au but ».
- Il importe de comprendre que l'oppression et les messages intériorisés durant une vie marquée par le racisme, la discrimination, les stéréotypes et la non acceptation peuvent entraver la communication. L'établissement de relations est essentiel pour surmonter ces obstacles.

## Établissement de Relations

Les étapes suggérées suivantes sont fondées sur les commentaires recueillis lors de consultations communautaires. Chaque communauté aura cependant ses propres préférences et protocoles.

**Étape 1** – Examinez les préjugés et croyances que vous entretenez à l'égard des PNMI en ce qui a trait aux questions suivantes : histoire, impact de la civilisation, racisme, oppression, pauvreté, toxicomanie, âge et sexe, problèmes de santé, suicide, stigmate des troubles mentaux, droits issus des traités, revendications territoriales, chasse, pêche, exonération fiscale, etc. Quelques questions à se poser : Êtes-vous à l'aise lorsque vous travaillez avec les membres des PNMI et leurs problèmes? Les comprenez-vous? Acceptez-vous l'idée que les Autochtones ont des droits spéciaux? Voulez-vous en savoir plus pour perfectionner votre propre compétence culturelle? \*(Adapté de Working Effectively with Aboriginal Peoples™)

**Étape 2** – Familiarisez-vous avec la communauté avec laquelle vous travaillez, notamment avec les protocoles, études antérieures, données disponibles, services actuels, personnes ressources, dirigeants, représentation géographique/circonscription hospitalière, transport/accès (p. ex., horaire des traversiers), relation passée et actuelle, services et sites Web communautaires.

**Étape 3** – Analyse organisationnelle (évaluez les quatre « P » - personnes, place, politiques, processus). A. Personnes – qui sont les PNMI dans votre circonscription hospitalière? Y a-t-il des membres des PNMI parmi votre personnel? Avez-vous une méthode de collecte ou de suivi des données sur les clients des PNMI? Offrez-vous des programmes ou services aux PNMI? Votre organisme a-t-il tenu des séances de sensibilisation aux cultures? Y a-t-il une personne chargée des programmes et de la sensibilisation aux PNMI pouvant agir en qualité de responsable des acheminements au sein de votre organisme? Votre personnel est-il au courant des services offerts aux PNMI par les intervenants/partenaires? B. Place – Avez-vous un environnement chaleureux et accueillant qui reflète la communauté des PNMI, à savoir de la documentation, des livres, des photos appropriés, etc. C. Politiques – Avez-vous mis en place des politiques à l'appui de services inclusifs et équitables pour les clients des PNMI et le personnel, notamment l'auto-identification volontaire, les pratiques d'embauche, la présence de représentants désignés des PNMI au niveau du conseil, la participation des PNMI à la planification conformément à l'obligation de consulter, etc. Ces politiques doivent être

examinées et révisées régulièrement pour tenir compte de l'évolution de l'environnement et des besoins. D. Processus – Réunions régulières, paramètres, évaluation, moyens de communication, résolution des conflits, accès aux médicaments traditionnels et capacité à purifier. Tous ces éléments contribuent à la prestation concertée des services, à l'établissement de relations, à une meilleure compréhension et à une compétence culturelle.

**Étape 4** – Allez de l'avant et renforcez la capacité en fonction de l'analyse organisationnelle et des besoins documentés des PNMI. Pour aller de l'avant, vous pourriez prévoir des séances de visualisation, une formation en sensibilisation aux cultures, des résultats attendus identifiés associés à des échanciers et des normes de financement comprenant un engagement financier à l'égard du renforcement de la capacité des PNMI.

**Soyez un allié!**



## Conscience de soi et Étiquette

Lorsque vous travaillez avec les familles des PNMI, il importe de reconnaître vos propres préjugés et idées fausses, car ils peuvent être interprétés comme étant de la discrimination ou du racisme par les clients, particuliers et familles des PNMI.

Les principes directeurs de l'Aboriginal Capacity Building Circle (ACBC) sont fondés sur les commentaires de la communauté recueillis lors de la journée de visualisation tenue en avril 2009 et ont été définis avec précision à la rencontre des clans de juin 2010. Ces principes sont un exemple encourageant de consultation lorsqu'ils sous-tendent un effort concerté entre les PNMI et les fournisseurs de services conventionnels pour répondre efficacement aux besoins identifiés.

## Principes de L'ACBC

- Que les enfants et les jeunes seront confirmés dans leur identité culturelle, leurs croyances traditionnelles et que leurs besoins essentiels seront satisfaits.
- Que les PNMI ont droit à un continuum de programmes et services respectueux et culturellement sécuritaires.
- Que les programmes et services destinés aux PNMI seront dispensés par des membres des PNMI et, le cas échéant, en association avec d'autres.
- Que la communauté des PNMI concevra, élaborera, mettra en œuvre, dirigera, administrera et évaluera un continuum de programmes et services pour les enfants, les jeunes et les familles en association avec d'autres.
- Que les aînés et les jeunes des PNMI sont présents et joueront un rôle clé dans la planification et la prestation des initiatives.
- Qu'une stratégie entièrement dotée sur la main-d'œuvre des PNMI est élaborée et mise en œuvre partout où des membres des PNMI font partie du personnel.
- Que tous les partenaires sont mutuellement responsables d'assurer un environ-

nement accueillant et inclusif, exempt d'oppression et de racisme.

- Que tous les programmes et services sont étayés par le passé, encouragés par le présent et renforcés pour les sept prochaines générations à venir.

## ÉTIQUETTE – À FAIRE

Renseignez-vous sur les protocoles communautaires et sachez à qui vous adresser.

Veillez à ce que les familles soient au courant de TOUTES les options possibles.

Parlez de votre rôle, de vos attentes honnêtement et clairement et donnez des préavis de réunion appropriés. Envoyez le matériel et l'ordre du jour avant les réunions et accordez du temps pour un suivi.

Permettez aux autres de finir de parler avant de prendre la parole. Dans un cercle, attendez votre tour et respectez le protocole de confidentialité.

Utilisez un langage que les gens peuvent comprendre. Évitez le jargon et les acronymes.

Servez de la nourriture et des rafraîchissements lorsque vous animez une réunion.

Soyez conscient des différents styles de communication.

Utilisez et favorisez une communication respectueuse.

Dites ce que vous écrivez lorsque vous consignez des notes au dossier ou rédigez du matériel clinique durant une séance avec des clients. ACBC Renseignez-vous sur le comportement, les pratiques et les protocoles appropriés qui aideraient les fournisseurs de ser-

## ÉTIQUETTE – À NE PAS FAIRE

Ne présumez rien à propos des particuliers, familles ou communautés des PNMI.

N'obligez pas les clients à faire des suggestions.

N'imposez pas vos valeurs ou croyances personnelles.

Ne présumez pas que tous les membres des PNMI veulent les services des organismes des PNMI.

Ne présumez pas que tous les membres des PNMI connaissent leur histoire et leur culture.

N'obligez pas le client des PNMI à vous informer de sa culture et de son histoire.

Ne faites pas d'hypothèses stéréotypées à propos des PNMI.

N'interprétez pas le silence comme étant un manque d'intérêt ou d'accord.

Ne regardez pas constamment votre montre pendant les séances ou les réunions.

N'utilisez pas de symboles ou d'objets culturels sans comprendre leur signification et leur protocole culturel (pipes sacrées, médicaments, masques cérémoniaux, tam-

bles à manifester un respect culturel tout en acquérant une compétence culturelle.

Avisez et obtenez un consentement, le cas échéant, avant d'inviter d'autres organismes ou employés à assister à une réunion avec des particuliers ou des familles.

Intégrez la communauté des PNMI aux comités de planification, sachant que cela ne constitue pas de la consultation.

Renseignez-vous sur le processus et le protocole à suivre pour avoir des consultations valables avec les PNMI.

Utilisez un animateur des PNMI fiable lorsque vous consultez pour/avec les communautés des PNMI.

Faites la promotion des activités communautaires, des activités sociales, des cérémonies, etc., le cas échéant.

Renseignez-vous sur les programmes ou services conventionnels et des PNMI. Faites y référence s'ils sont applicables et participez, le cas échéant, en tant qu'intervenant.

Travaillez en association avec d'autres intervenants pour élaborer les lignes directrices générales à suivre en offrant des services aux familles des PNMI.

bours, etc.). En cas de doute, consultez une personne ressource appropriée. Ne présumez pas qu'il y a une intervention standard pour une personne en détresse. Ne touchez pas aux objets sacrés, notamment tresses de guérisseur, cheveux, bijoux, autres objets personnels ou cérémoniaux, sans autorisation préalable. Ne craignez pas de consulter un membre de la communauté si vous n'êtes pas au fait de pratiques et de protocoles particuliers. Les rôles des sexes peuvent varier d'une famille ou d'une communauté à l'autre.

Les hommes et les femmes assument des rôles sociaux distincts dans les interactions quotidiennes et les cérémonies. Il est toujours préférable de respecter les pratiques et protocoles locaux. N'utilisez pas de photos ou autres informations obtenues en travaillant dans la communauté des PNMI à des fins de présentations. Les rôles des sexes peuvent varier d'une famille ou d'une communauté à l'autre. Ne craignez pas de consulter un membre de la communauté si vous n'êtes pas au fait de pratiques et de protocoles particuliers. Les rôles des sexes peuvent varier d'une famille ou d'une communauté à l'autre.

N'utilisez pas de photos ou autres informations obtenues en travaillant dans la communauté des PNMI à des fins de présentations. Les rôles des sexes peuvent varier d'une famille ou d'une communauté à l'autre. Ne craignez pas de consulter un membre de la communauté si vous n'êtes pas au fait de pratiques et de protocoles particuliers. Les rôles des sexes peuvent varier d'une famille ou d'une communauté à l'autre.

Ne considérez pas la culture des PNMI comme un privilège. Elle est un droit.